

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juillet 2014

SIMPLIFICATION DE LA VIE DES ENTREPRISES - (N° 2145)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 27

présenté par

M. Poisson, M. Sermier, M. Tian, M. Hetzel, M. Furst, M. Straumann, M. Lazaro, M. Lequiller,
M. Cinieri, M. Dhuicq, M. Morel-A-L'Huissier, M. Darmanin, M. Fasquelle, M. Gosselin,
M. Meunier, M. Vitel, Mme Genevard et M. Mariani

ARTICLE 15

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article ne tient plus aucun compte des accords pris entre partenaires sociaux et préalables à la loi du 5 mars 2014.